RÈGLEMENT

10 DE CARREAU – DESVRES – 20 Avril 2024

. Article 1 : Organisation

Le **10 de Carreau** est un évènement sportif de course à pied hors-stade organisé par le service des sports de la ville de Desvres en partenariat avec le club d'athlétisme local : Desvres Athlétisme.

L'organisateur peut être contacté à tout moment pour toute demande d'explication ou d'information complémentaire via le site internet : www.chronopale.fr ou par mail à l'adresse : desvres.10decarreau@gmail.com.

. Article 2 : Date et informations sur les épreuves

Le **10 de Carreau** aura lieu le **Samedi 20 Avril 2024** à Desvres (62240) dans le Pas-de-Calais.

Les départs et les arrivées de toutes les épreuves se tiendront au Stade Municipal, rue du Pilbois.
Le retrait des dossards se fera à partir de 14h30 au Complexe Sportif du Pilbois, rue du Pilbois.

Le port du dossard bien visible sur la poitrine, non plié ou masqué, est obligatoire tout au long de la course. Celui-ci doit être épinglé ou accroché. L'organisation ne fournit pas de système d'accrochage.

.2-1 : Courses routes

Épreuve 1 : Le 10 de Carreau (CHALLENGE DU BOULONNAIS)

. Épreuve individuelle de 10 kilomètres *(2 boucles de 5 kms).* Course classée
. Profil de l'épreuve : routes et chemins
. Dénivelé positif : 88 mètres
. Accessible aux personnes nées en 2008 et avant
. Départ : 18h00
. Tarif : 9€ *(majoration de 2€ si inscription le jour de l'évènement)*

Épreuve 2 : Le 5 de Pique

. Épreuve individuelle de 5 kilomètres *(1 boucle de 5 kms)*. Course classée
. Profil de l'épreuve : routes et chemins
. Dénivelé positif : 44 mètres
. Accessible aux personnes nées en 2010 et avant
. Départ : 18h00
. Tarif : 7€ *(majoration de 2€ si inscription le jour de l'évènement)*

Épreuve 3 : Le Duo de Cœur

. Épreuve en équipe mixte *(1 boucle de 5 kms par équipier).* Course classée
. Profil de l'épreuve : routes et chemins
. Dénivelé positif : 44 mètres par boucle
. Accessible aux personnes nées en 2010 et avant.
. Départ : 18h00
. Tarif : 12€ *(majoration de 2€ si inscription le jour de l'évènement)*
. **Ordre de passage au bon vouloir des participants**

Tout participant n'ayant pas franchi la ligne d'arrivée avant 20h00 pour les courses routes se verra disqualifié.

.2-2 : Course nature (nouveauté)

Épreuve 4 : Le 15 de Trèfle *(nouveauté 2024)*

. Épreuve individuelle de 15 kilomètres. Course classée
. Profil de l'épreuve : Trail découverte *(80% de chemins)*
. Dénivelé positif :
. Accessible aux personnes nées en 2008 et avant
. Départ : 17h30
. Tarif : 14€ *(majoration de 2€ si inscription le jour de l'évènement)*

Tout participant n'ayant pas franchi la ligne d'arrivée avant 20h00 pour la course trail de 15km se verra disqualifié.

.2-3 : Courses enfants

Épreuve 5 : Les AS des AS (courses enfants)

. Épreuve individuelle *(courses classées pour les benjamins et poussins)*
. Profil de l'épreuve : routes
. Dénivelé positif : 6 mètres par tour
. Accessible aux enfants nés entre 2011 et 2019
. Benjamins Filles et Garçons *(2011-2012)* : 2,4 kilomètres *(3 boucles)* – Départ 16h30
. Poussins Filles et Garçons *(2013-2014)* : 1,6 kilomètres *(2 boucles)* – Départ 16h45
. Éveils Athlé Filles et Garçons *(2015 à 2017)* : 800 mètres *(1 boucle)* – Départ 17h
. Babys Athlé Filles et Garçons *(2018-2019)* : 400 mètres *(1 tour de stade)* – Départ 17h15
. Tarif : gratuit

. Article 3 : Condition de participation

.3-1 : Licences sportives, certificat médical ou parcours prévention santé

Ainsi que le stipule l'article 231-2-1 du Code du sport, la participation au **10 de Carreau** n'est ouverte qu'aux coureurs qui disposent :

. Licencié majeur/mineur : d'une **licence sportive** FFA, FFTRI ou UFOLEP Athlé en cours de validité le jour de la manifestation et adaptée au type de course.

OU

. Participant majeur/mineur : d'un **certificat médical** qui stipule : **aptitude à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**.
Ce document *(original ou copie)* doit être daté de moins d'un an à la date de la course, et ne peut être remplacé par aucun autre document attestant de son existence.

OU

. Parcours Prévention Santé : attestation fournie par la Fédération Française d'Athlétisme. Celle-ci permet de participer au 10 de Carreau si elle est a été faite 3 mois avant la date de l'évènement : https://pps.athle.fr/ *(lien internet pour obtenir l'attestation)*

.3-2 : Questionnaire de Santé Mineur

. Participant des catégories Benjamins, Poussins, Éveils Athlé et Babys Athlé : d'un **questionnaire de santé** dûment rempli et signé le représentant légal. Le questionnaire devra être présenté et transmis à l'organisation par pièce jointe lors de l'inscription en ligne ou remis en main propre lors de l'inscription papier le jour de la course.

Si toutes les réponses sont positives, l'enfant pourra participer à la course.
Si toutefois, une ou plusieurs réponses sont négatives, celui-ci devra présenter un certificat médical qui stipule : **aptitude à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition** de moins de 6 mois.

À savoir : si votre enfant participe à la course sous couvert de l'un de ses représentants légaux et du questionnaire de santé dûment rempli sans réponse négative, celui-ci ne pourra figurer dans le classement final.
Seul les enfants munis d'une licence FFA, FFTRI, UFOLEP Athlétisme ou un certificat médical peuvent figurer dans le classement.

L'organisateur se décharge de toute responsabilité envers l'enfant participant et de ses représentants légaux en cas d'incidence lors de l'évènement.

Toute personne sans licence, ni certificat médical conforme ou de questionnaire de santé négatif se verra refuser le départ.

. Article 4 : Mode d'inscription

Les **inscriptions** se font exclusivement en ligne sur le site internet https://www.njuko.net/10decarreau2024. L'organisation permet aux futurs participants de s'inscrire le jour de la manifestation sur format papier. Une majoration de 2€ sera appliquée lors du règlement de la participation.

. 4-1 : Droit d'inscription

L'inscription n'est validée qu'après paiement du droit d'inscription sur le site internet et la présentation de la **licence** FFA, FFTRI ou UFOLEP Athlé ou d'un **certificat médical** d'aptitude à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition de moins d'un an.

. 4-2 : Revente ou transfert de dossard

Toute inscription engage personnellement son auteur. Le transfert d'inscription ou la cession de dossard à un tiers est strictement interdit. Tout participant porteur d'un dossard obtenu en infraction avec le présent règlement pourra être mis hors course ou être reconnu responsable de tout dommage causé ou subi si un accident survient durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident survenu ou causé par ce dernier dans ce type de situation.

. 4-3 : Remboursement

L'inscription est ferme et définitive, mais le remplacement d'un coureur sur autorisation préalable de l'organisateur et après communication des informations concernant le remplaçant *(nom, prénom, date de naissance, adresse mail)* et présentation de sa licence ou de son certificat médical.

En cas de non-participation à l'épreuve pour quelque motif que ce soit, le coureur inscrit ne peut prétendre à aucun remboursement des frais engagés.

OU

Le remboursement des frais d'inscription peut être accordé sur présentation d'un certificat attestant d'une contre-indication médicale *(à présenter 72h maximum après la fin de la course par mail : desvres.10decarreau@gmail.com)*

. Article 5 : Sécurité

L'organisateur déploiera un **Dispositif Prévisionnel de Secours** (DPS) afin de garantir la sécurité et l'assistance médicale des coureurs. Des signaleurs seront présents sur les routes et les services de secours (SDIS) et de gendarmerie seront prévenus de la tenue de la manifestation.

Les blessés ou malades seront pris en charge par un médecin et/ou une équipe de secouristes dotés du matériel roulant et médical nécessaire. Pour toute urgence, un numéro de téléphone sera imprimé sur chaque dossard.

Toutefois, chaque participant a l'obligation d'apporter son assistance à un concurrent victime d'un accident jusqu'à l'arrivée des secours.

. Article 6 : Assurance, responsabilité et comportement

Les **organisateurs** ont souscrit une police d'assurance responsabilité civile auprès de [*nom de la compagnie*] pour couvrir la compétition. Les concurrents possédant une licence sportive sont protégés par les garanties associées à celle-ci. Tous les autres participants sont tenus de contracter une assurance à titre individuel.

L'organisation décline toute responsabilité dans l'éventualité d'un accident ou d'une défaillance des coureurs du fait de problème de santé ou d'une préparation insuffisante.
Les concurrents assument pleinement la responsabilité de leur participation et s'engagent à ne lancer aucun recours contre l'organisateur de l'évènement en cas de dommages ou de séquelles consécutives à la course.
Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de vol des affaires personnelles des participants ou de dégradation de matériel.

Tout coureur reconnu coupable d'abandon de matériel ou de déchets hors des zones de propreté prévues entraînera la disqualification du contrevenant.

. Article 7 : Chronométrage

La société **Chronopale** assurera le chronométrage au moyen de leur logiciel et de puces électroniques à accrocher sur votre paire de baskets.
Tout participant porteur d'une puce ne correspondant pas à son identité sera exclu de l'évènement.
La non-restitution de la puce électronique à l'issue de l'épreuve entraînera une facturation de 5€ au concurrent.

. Article 8 : Ravitaillements

Trois postes de ravitaillement seront mis en place sur le parcours. Un ravitaillement liquide au 5ème kilomètre pour les courses du : Relais Mixte et 10 kms. Un ravitaillement liquide au 8ème kilomètre de l'épreuve trail et un autre liquide-solide à l'arrivée des courses.

. Article 9 : Récompenses

Les 3 premiers au scratch de chaque épreuve *(hommes et femmes)* seront récompensés ainsi que les premiers de chaque catégorie hommes et femmes. La cérémonie se tiendra au complexe sportif du Pilbois à partir de 20h15.

Les podiums et les récompenses des courses enfants auront lieu sur le Stade Municipal à l'issue de chaque épreuve.

Chaque participant des courses : 10kms, 5kms, Relais Mixte et 15kms Trail se verra remettre une barquette de frites et une saucisse. *(Repas compris dans l'inscription)*

Les résultats des différentes épreuves seront disponibles à partir de 20h sur le site de la manifestation et le lendemain sur le site internet :

. Article 10 : Sanitaires et Animation Festive

À l'issue des courses, des sanitaires et des douches sont disponibles aux participants des différentes épreuves.

Compris dans votre inscription, chaque participant pourra bénéficier d'une barquette de frites et d'une saucisse en échange du ticket prévu dans l'enveloppe.

Le repas sera vendu à 5€ l'unité pour les spectateurs. Un stand boisson sera à votre disposition pour vous rafraîchir.

Un groupe de musique et/ou un disc-jockey sera présent pour vous permettre de passer une bonne soirée et de partager un moment convivial.

. Article 11 : Annulation

Si les conditions climatiques sont désastreuses *(tempête, parcours impraticable…)* ou pour toute raison indépendante de la volonté, la manifestation doit être annulée, les frais d'inscription sont restitués à chaque participant, mais aucune indemnité ne pourra être versée.

. Article 12 : Droit à l'image

En participant à l'épreuve, chaque coureur donne expressément son accord pour l'utilisation des images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître sur tous types de supports, incluant les documents promotionnels et/ou publicitaires.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les clauses sous peine de disqualification.